



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de CLÉMENT (Louis), « Avertissement », *Les Vies des Hommes illustres Grecs et romains. Périclès et Fabius Maximus*, AMYOT (Jacques), p. a-i

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09015-1.p.0007](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09015-1.p.0007)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 1906. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

AVERTISSEMENT

L'helléniste Henri Estienne, réunissant dans le même éloge Georges de Selves¹ et Amyot, les félicitait « d'avoir fait Plutarque françois, et de ne lui avoir changé que la robe »² ; il voulait sans doute se montrer indulgent à des traductions dont le mérite éminent était à ses yeux d'enrichir la langue française. Au xvii^e siècle la critique fut sévère à l'égard d'Amyot, et Meziriac, fort des progrès d'une science encore jeune, triompha un peu facilement des méprises du traducteur³. Plus équitable, la philologie moderne n'a pas oublié qu'Amyot avait contribué à l'établissement du texte grec, « en conferant les vieux livres écrits à la main avec ceux qui sont imprimez », « es principales librairies de Venise et de Rome », et « en restituant par conjecture » plusieurs passages difficiles « avec le jugement et l'aide de quelques uns des plus sçavans hommes de cest aage en lettres humaines »⁴. Ces savants s'appelaient Pierre Danès, Adrien Turnèbe, Frédéric Morel (l'aîné). Lui-même déclarait, dans son épître à Henri II, qu'il avait « plus estudié à rendre fidelement ce que l'auteur a voulu dire, que non pas à orner ou polir le langage » ; mais, d'autre part, il avertissait ses lecteurs que si ses traductions précédentes (Héliodore, Longus, Diodore de Sicile) étaient d'un style « plus coulant », c'est que, cette fois, il avait essayé de rendre « une façon d'écrire plus aigue, plus docte et

1. G. de Selves avait traduit huit *Vies de Plutarque*, Paris, Vascosan, 1543, in-12.

2. *Apologie pour Hérodote*, édit. Ristelhuber, t. I, p. 8.

3. V. l'*Essai sur Amyot et les traducteurs français au XVI^e siècle*, par de Bliignières (Paris, Durand, 1851).

4. Cf. *infra* l'Avertissement d'Amyot « aux lecteurs ». La bibliothèque de l' Arsenal conserve un exemplaire des *Vies de Plutarque* (édition aldine de 1519, in-f^o) contenant des notes manuscrites attribuées à Amyot.

pressee que claire, polie ou aisee, qui est propre à Plutarque » ; car « l'office d'un propre traducteur ne gist pas seulement à rendre fidelement la sentence de son auteur, mais aussi à représenter aucunement et à adombrer la forme du style et maniere de parler d'iceluy ».

Quoi qu'il en soit, ce n'est plus aujourd'hui dans l'interprétation d'Amyot que nous allons chercher la pensée, ou, comme le disait Montaigne « l'imagination vraie de Plutarque. » Mais nous lisons Amyot, comme nous ferions un écrivain original : il appartient à la littérature française.

Montaigne en faisait son bréviaire ; il y revient presque à chaque page de ses *Essais*, pour le citer ou pour le commenter ; il en goûtait « la naïveté et pureté de langage. » C'était encore l'avis de Vaugelas qui tenait Amyot pour avoir su mieux que personne « le génie et le caractère de notre langue ». « Bien que nous ayons retranché, disait-il, la moitié de ses phrases et de ses mots, nous ne laissons pas de trouver dans l'autre moitié presque toutes les richesses dont nous nous vantons et dont nous faisons parade »¹. Vaugelas considérait Amyot comme le meilleur prosateur du xvi^e siècle ; cette admiration serait plus qu'excessive, s'il fallait y voir l'exclusion d'écrivains tels que Rabelais et Montaigne ; mais Vaugelas pensait à la langue plus qu'au style, et d'ailleurs le style même d'Amyot, toujours égal et soutenu, était bien fait pour plaire aux honnêtes gens du xvii^e siècle.

Quant à ces richesses verbales, d'autres qu'Amyot pouvaient les revendiquer, du moins pour une partie. Sans parler de Rabelais, des érudits, comme Estienne Dolet², avaient déjà fait entrer, par le moyen des traductions, une foule de mots « savants » dans notre langue littéraire. Mais c'est le fonds populaire qui fait peut-être l'étoffe solide du français d'Amyot ; c'est ce qu'a remarqué un contemporain, Antoine Du Verdier : « il a la vertu qui est

1. *Remarques sur la langue françoise*, édit. Chassang, t. I, p. 37.

2. Traduction des *Epistres familiares* de Cicéron, 1542. V. sur cette histoire F. Brunot, *Histoire de la langue et de la litt. fr.* (Petit de Julleville), t. III, p. 829 et suiv.

singulière en écriture parfaite : assavoir le langage du commun et du peuple, et la liaison du docte. Ce personnage a joint ces deux points en perfection ¹ ». Qu'il ait inventé moins de mots qu'on ne l'a dit, l'importance du service qu'il a rendu à la prose française n'en est pas diminuée. Son influence littéraire a été aussi considérable : il a rendu populaire en France l'histoire morale et anecdotique de l'antiquité ; conteurs, moralistes, auteurs dramatiques sont venus puiser dans son livre comme dans un arsenal de faits et d'idées.

A ce double titre, le *Plutarque d'Amyot* (c'est l'expression justement consacrée) est un des ouvrages que la Société des textes français modernes voudrait rééditer. Il comprend, comme on sait, les *Vies des hommes illustres* et les *Œuvres morales et mêlées* ; de ce ensemble nous détachons aujourd'hui les *Vies de Périclès et de Fabius Maximus*, portées au programme de l'agrégation de grammaire, en les faisant précéder de l'*Épître à Henri II* et de l'*Avertissement aux lecteurs*, c'est-à-dire de la préface des *Vies*. Nous espérons que ce premier morceau recevra du public un accueil favorable et nous encouragera à poursuivre la publication du Plutarque ².

Pour nous conformer aux règles adoptées par la Société, nous avons tout d'abord cherché « le texte qui représente la forme définitive de la pensée de l'auteur ». De 1559, date de l'édition originale, à 1593 (l'année de la mort d'Amyot), les *Vies* ont été souvent réimprimées en France et à l'étranger ; mais nous ne devons retenir que les éditions données à Paris par Michel de Vascosan, le seul éditeur autorisé par Amyot.

C'est grâce à l'intervention d'Amyot que Vascosan avait été nommé imprimeur du roi (Henri II), l'année même où il reçut son privilège pour l'édition des *Vies* (1560), et c'est encore Amyot qui, pour répondre à une contrefaçon de son livre, faite à Anvers,

1. *Bibliothèque de Du Verdier*, édit. Rigoléy de Juvigny, t. II, p. 288.

2. Dans ce cas, nous suivrons l'ordre de l'édition de Vascosan, 1567, où chacun des six tomes comprend huit vies parallèles. Les vies de Périclès et de Fabius Maximus deviendront la première partie de notre second volume ; la préface d'Amyot se retrouvera en tête du premier volume.

obtint de Charles IX des lettres patentes, défendant à tous libraires et imprimeurs « d'imprimer ne vendre ledit livre, s'il n'est de l'impression de Vascosan »¹. Enfin, Vascosan fut chargé par Amyot d'imprimer sa traduction des *Œuvres morales*, et pour cette publication il eut recours à la collaboration de son gendre Frédéric Morel, dont l'évêque d'Auxerre mettait volontiers la science à contribution (1572).

Or, des éditions des *Vies* publiées par Vascosan, nous n'en connaissons que trois², et ce sont les trois premières de l'ouvrage :

1559 : 2 vol. in-f^o 3.

1565 : 1 vol. in-f^o 4.

1. V. l'édition des *Vies* de 1565 et dans les *Morales* de 1572 (in-f^o) le privilège accordé à Vascosan ; nouvelle défense est faite « à tous imprimeurs et libraires qu'ils n'ayent à imprimer, vendre ou tenir aucun desdicts livres de Plutarque ». En signant l'épître à Charles IX, Amyot prend le titre d'*evesque d'Auxerre* qui lui avait été conféré en 1570. Cf. de Bliignières, p. 409 et suiv., et Joseph Dumoulin, *Vie et Œuvres de Frédéric Morel*, imprimeur à Paris depuis 1557 jusqu'à 1583 (Paris, A. Picard, 1901), p. 56 sq. et passim.

2. Il n'y a pas encore de bibliographie satisfaisante pour le *Plutarque* d'Amyot. La liste donnée par Nicéron est le comble de la confusion et de l'inexactitude ; Maittaire (*Annales typographici...*) se borne à citer pour les *Vies* les trois premières éditions. Hoffmann (*Lexicon bibliographicum*) et Brunet (*Manuel du libraire*) ne sont pas toujours assez clairs, et ils sont incomplets. Nous avons du moins vu et examiné les éditions dont nous parlons ici

3. « *Les Vies des Hommes Illustres, Grecs et Romains*, Comparees l'une avec l'autre par Plutarque de Chaeronee, Translatees de Grec en François. A Paris, De l'imprimerie de Michel de Vascosan. M. D. LVIII. Avec Privilege du Roy. » Le nom du traducteur n'est pas sur la page du titre ; mais il se lit au second feuillet, en tête de l'épître dédicatoire : « Au tres puissant et tres chrestien roy de France Henry deuxieme de ce nom, Jacques Amyot, Abbé de Bellozane... » ; l'épître est datée : « En vostre Royale maison de Fontaine-belleau, au mois de Febvrier, M. D. LVIII. » [Bibl. Nationale, vélins, 701-2 ; et Bibl. de la Sorbonne.]

4. « *Les Vies des Hommes Illustres, Grecs et Romains*, Comparees l'une avec l'autre par Plutarque de Chæronee, Translatees premiere-ment de Grec en François par maistre Jacques Amyot lors Abbé de Bellozane, et depuis en ceste seconde edition reveuës et corrigees en infinis

1567 : 6 vol. petit in-8° 1.

Nous les désignerons (en suivant l'ordre chronologique) par les lettres A, B, C.

Si nous en croyons l'assertion de l'éditeur autorisé, le texte de ces trois éditions a été chaque fois revu par l'auteur. Toutes les autres éditions, faites en dehors de l'imprimerie de Vascosan, portent, il est vrai, la même mention « en cette dernière édition revu et corrigé par le même translateur ». Elles n'en sont pas moins, à notre avis, des contrefaçons, les unes faites sans beaucoup de soin et fautives, les autres assez exactes 2. Mais quand bien même Amyot les aurait avouées, elles nous seraient inutiles pour l'établissement de son texte, puisqu'elles se bornent à reproduire soit l'édition de 1565, soit celle de 1567.

passages par le mesme translateur, maintenant Abbé de sainte Corneille de Compiègne, Conseiller du Roy, et grand Aumosnier de France, à l'aide de plusieurs exemplaires vieux, escripts à la main, et aussi du jugement de quelques personnages excellents en sçavoir. A Paris, De l'Imprimerie de Michel de Vascosan, M. D. LXXV. Avec Privilège du Roy. » [Bibl. Nat.]

1. Même titre que celui de l'édition précédente ; on a seulement remplacé : *seconde* par *troisième* (édition) et corrigé *sainte* en *saint* (Corneille) « A Paris, par Vascosan Imprimeur du Roy. M. D. LXXVII. Avec Privilège. » [Bibl. Nat. et Bibl. de l'Arsenal].

2. Dans cette deuxième catégorie (les exactes), citons, pour les *Vies*, les éditions de :

Iaques Du Puys : Paris, 1572, 4 tomes en 3 vol. in-8° [Bibl. Nat.] reproduit le texte de 1565 ; le titre même est un aveu : « en ceste seconde édition » ; 1578, 2 vol. in-8° [Arsenal] et 1583, 1 vol. in-f°, [Bibl. Nat.] avec les sommaires de Simon Goulard.

L'édition de *Ieremie des Planches*, Paris, 1583, in-f° [Bibl. Nat.] paraît négligée ; il est curieux qu'elle s'autorise d'un privilège du roy « de vendre et distribuer les *Vies de Plutarque* » ; toutefois le privilège ne mentionne pas le nom d'Amyot, qui figure sur le titre.

Des éditions de Paris, nous avons encore vu :

Gilles Beys, 1582, in 8° [le 1^{er} vol. seulement, Bibl. Nat.] ; *Gabriel Buon* 1584, 1 vol. in-f° [Bibl. Mazarine] ; *Guillaume Auvray*, 1587, in-8° [le 1^{er} volume seulement à la Bibl. Nat.] ; *Iean Richer*, 1587, 2 vol. in-8° que nous possédons ; *Pierre Bertault*, 1600, in-8° [le 1^{er} vol. seulement Bibl. Nat.] ; *Georges Lombard* et *Pierre Chevalier*, 1601-1604, 2 vol. in-8° [Bibl. Sorbonne] ; *Estienne Roland*, 1606, 2 vol, in-4° [Bibl. Nat.] ; *François Gueffier*, 1609, 2 vol. in-8° [Bibl. Nat.] ; *Jean du Carroy*, 1611, 2 vol. in-12 [Bibl. Sorb.].

D'ailleurs ces deux éditions de Vascosan (B et C) ne présentent entre elles que des différences d'orthographe, et parfois de ponctuation : le texte en est absolument identique. En dépit de la mention « en cette 3^e édition revues et corrigées en infinis passages... » l'auteur n'a rien corrigé ; sans doute, parce qu'il n'y voyait plus rien à reprendre. Toutefois, il est vraisemblable qu'Amyot a pris la peine de relire lui-même ces feuilles : la ponctuation est plus soignée que dans les deux premières éditions ¹. Ce qui recommandait aussi l'édition de 1567, c'était le format petit in-8^o, autrement maniable que le massif in-f^o où le bonhomme Chrysale mettra ses rabats ; et c'était la netteté des caractères, l'élégance des vignettes, cette beauté de l'exécution matérielle, faite pour séduire les bibliophiles : aussi ont-ils spécialement nommé cette édition : le *Plutarque de Vascosan*, en y comprenant, avec les six volumes des *Vies*, les sept volumes des *Œuvres morales*, rééditées en 1574 dans ce même format ².

Telles sont les raisons qui nous ont fait choisir le texte de 1567 (C) ; restait à le comparer au premier (A) de 1559. Ici encore l'annonce faite en B et reproduite en C « revues et corrigées en infinis passages » nous a déçu ; on pourra le constater par les variantes que nous avons relevées : les corrections faites par Amyot à sa première rédaction sont, pour l'ensemble, peu nombreuses et peu importantes. Je ne dis pas qu'elles soient négligeables, puisque l'auteur s'est préoccupé surtout de rendre sa traduction plus exacte ; mais ces modifications n'ont porté que sur des points de détail : noms propres mal transcrits, ou parfois quelques expressions incomprises. On voit même qu'Amyot n'a pas cherché à serrer de plus près le sens de Plutarque, ni à rendre avec plus de précision le contour de la phrase grecque ; en cela il restait fidèle à sa méthode d'interprétation et de transposition. Quant au style, aucune retouche sensible ; çà et là un mot remplacé ou supprimé pour éviter une répétition, et c'est tout !

1. L'orthographe, d'une uniformité remarquable, appartient sans doute plus à l'imprimeur qu'à l'auteur.

2. La 3^e édition des *Œuvres morales* est de 1575, in-f^o (Vascosan et Féd. Morel).

Il est vrai que notre collation n'a encore porté que sur les deux vies parallèles contenues dans le présent volume ; nous aurions scrupule à ne pas le déclarer ; mais il nous paraît peu probable que la suite du travail infirme cette conclusion : le texte d'Amyot a été fixé dès 1559 ; à cette date, l'écrivain, comme il le dit lui-même, a vraiment « conduit l'œuvre totale à chef ».

Signalons, en passant, les additions faites au Plutarque du vivant même d'Amyot : la *Decade des Empereurs*, traduite de Guevara par Antoine Allegre, parue d'abord chez Vascosan en 1567 avec les *Vies d'Hannibal et Scipion l'Africain* traduites par Charles de l'Ecluse — les *Vies* « recueillies des bons auteurs »¹ et celles prises du latin d'*Æmilius Probus* par Simon Goulard ; et, rédigés par le même Goulard, des sommaires pour chacune des *Vies*, des résumés et sentences placés dans les marges, avec des index et « les effigies des hommes illustres, retirees des medailles antiques » : tout cela figure dans la plupart des réimpressions que nous avons signalées plus haut, entre autres celles de Du Puys, et se retrouve dans l'édition donnée par Frédéric Morel le jeune (les *Morales* en 1618, les *Vies* en 1619, 2 vol. in-f°).

Nous devons tenir compte de cette édition de 1619, que nous désignerons par la lettre D². Il nous a paru cependant qu'on s'en était exagéré la valeur. Frédéric le jeune avait été à son tour le protégé d'Amyot. Ce fut encore l'évêque d'Auxerre qui fit transmettre au fils, en 1581, le titre d'imprimeur du roi, dont le père avait bénéficié ; en 1585 il s'employait à le faire nommer

1. Sur les sources de ces vies, v. de Bliignières, p. 182 et sq. — Cf. l'édition d'Amyot par Coray, p. iv et suiv.

2. « *Les Vies des Hommes Illustres*, etc., translatees de Grec en François par messire Jaques Amyot, lors Abbé de Bellozane, depuis evesque d'Auxerre, Conseiller du Roy et grand Aumosnier de France, Reveuës, corrigees et augmentees en ceste derniere edition, de plusieurs comparaisons et Vies, ainsi qu'il se pourra cognoistre par l'avertissement au lecteur inseré après la preface du Translateur... etc. A Paris, chez Claude Morel, rue Saint Jaques à la Fontaine. M. D. CXIX. Avec privilege de Sa Majesté. » [Bibl. Nat. et Bibl. de la Sorbonne]. V. après l'avertissement de Frédéric Morel, « un sommaire de la vie de messire Jacques Amyot ».

« lecteur royal en éloquence grecque et latine ». Frédéric le jeune avait reçu d'Amyot des corrections et des variantes sur le texte grec de Plutarque ; il les réservait pour « une impression nouvelle de Plutarque grec et latin », qui n'a pas été faite ; mais, en revanche, il affirme avoir donné dans cette édition des *Vies* la version française corrigée suivant l'exemplaire même d'Amyot¹.

Est-ce une raison suffisante pour que nous considérions avec de Blignières cette édition de Frédéric le Jeune « comme l'œuvre définitive du traducteur » ? Savons-nous si ces corrections manuscrites représentaient une révision totale ? Sommes-nous sûrs que l'éditeur les ait littéralement transcrites ?

En fait, parmi les variantes que nous avons relevées dans le texte de 1619, il y en a peu qui aient vraiment de l'intérêt, soit pour le sens, soit pour le style ; ce que nous avons constaté jusqu'à présent pour les trois premières éditions de Vascosan, se vérifie de nouveau pour cette dernière : l'immobilité à peu près entière du texte d'Amyot.

Le *Plutarque français* eut encore quelques éditions au xvii^e siècle, jusqu'en 1655². Citons pour mémoire les réimpressions faites au xviii^e siècle par Bastien (1754), par Brotier et Vauvilliers (1783-84) ; au xix^e par Clavier (1801-1806). L'édition de Coray (1826)³ ne comprend que les *Vies* ; elle a le tort de rajeunir, non pas seulement l'orthographe, mais le texte lui-même, ce qui est plus grave, en l'altérant parfois d'une manière méconnaissable.

Nous avons apporté tout notre soin à reproduire avec exactitude le texte et même l'orthographe de 1567 ; on a seulement distingué, pour rendre la lecture plus facile, le *j* de l'*i* et le *v* de l'*u* ; les majuscules n'ont été maintenues que pour les noms

1. Même assertion l'année précédente pour les *Œuvres morales* : « revue et corrigée en infinité de lieux par feu M. Amyot, peu auparavant son décès ».

2. Paris, 1622, in-8° : le tome I chez Nicolas de la Vigne ; le t. II chez Mathurin Henault [Bibl. Sorbonne]. — Paris, 1645, 2 vol. in-f°, chez Antoine Robinet et 1655, 2 vol. in-f°, chez Léonard [Bibl. Nat.].

3. Paris, Dupont, 12 vol. grand in-8°. V. dans le t. I^{er} la vie d'Amyot, par l'abbé Lebœuf ; cf. de Blignières, p. 400 et suiv.

propres ; pour la ponctuation, nous avons observé le plus possible celle d'Amyot, nous bornant à séparer certains mots mis en apposition, et à enlever les virgules superflues dans les cas où elles auraient par trop gêné nos habitudes modernes. Dans les variantes nous avons omis, sauf exception curieuse, ce qui était de pure orthographe ; mais nous avons noté quelques formes de mots qui pouvaient intéresser l'histoire de la prononciation ou du lexique.

Enfin dans ce texte de 1567 qui ne présente aucun alinéa, on a jugé bon d'introduire les coupes du texte grec, suivies par les éditions modernes de Didot et de Teubner : ce qui facilitera la lecture et les recherches.

LOUIS CLÉMENT.
